



Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du partenariat aux communes 2016-2021, vous êtes éligible à trois fonds :

- ▶ Le fonds des Amendes de Police ①
- ▶ Le Contrat Territoires Solidaires (CTS-investissement) pour lequel vous pouvez bénéficier :
 - du fonds d'aide « appui aux projets territoriaux » ②
 - et, selon les critères d'éligibilité, celui dédié « aux communes fragiles » ③

A l'appui des fiches techniques en pièces jointes, nous tenions à vous rappeler les modalités pratiques liées à l'utilisation de ces fonds spécifiques : dans la limite de 80% d'aides cumulées, taux unique de 40% pour les fonds ① et ③ . Taux variable au choix de l'instance territoriale pour le fond ② .

① | Les Amendes de Police : modalités en PJ.

② | CTS investissement - appui aux projets territoriaux : « Ils doivent respecter les 3 priorités départementales ; améliorer l'accès des services au public, participer à la transition écologique, cultiver la solidarité, le lien social et la citoyenneté » sachant que chaque territoire définit ses priorités compte tenu des spécificités locales (CTS Val de Lorraine).

CTS investissement - communes fragiles : enveloppe triennale 2016-2018.
Toutes les communes ne sont pas éligibles !

Cette enveloppe est mobilisable, à tout moment, globalement ou partiellement, dans la limite du plafond triennal déterminé par classe de population :

③

Classe de population	Plafond triennal	Classe de population	Plafond triennal
< 500 habitants	4.000 €	> 3.499 et < 5.000 hab	50.000 €
> 499 et < 1.000 hab	7.000 €	> 4.999 et < 7.500 hab	60.000 €
> 999 et < 2.000 hab	15.000 €	> 7.499 et < 10.000 hab	100.000 €
> 1.999 et < 3.500 hab	25.000 €	> 9.999 et < 15.000 hab	109.000 €

La subvention attribuée vient en déduction de votre enveloppe triennale ; le reliquat est donc disponible jusqu'à la fin de la période concernée.

Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour suivre vos demandes. Pour cela, n'hésitez pas à nous rendre destinataires d'une copie de votre dossier. Dans l'attente, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Michel MARCHAL
Président du groupe UDC